

# RASSEMBLEMENT

**JEUDI 30 JUIN DE 13H À 19H**

**DEVANT LE TRIBUNAL DE TOULOUSE (M PALAIS DE JUSTICE)  
POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, POUR LE BOYCOTT D'ISRAËL  
ET POUR LA SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN !**

**LES MILITANT-E-S TOULOUSAIN-E-S DU  
BOYCOTT D'ISRAËL  
DOIVENT ÊTRE RELAXÉ-E-S !**



**Bernard, Jean-Pierre, Loïc et Yamann** sont convoquéEs au tribunal correctionnel de Toulouse **le 30 juin**.

**Leur crime.** Ils sont poursuivis pour «entrave à l'exercice normal d'une activité économique » à la suite d'un dossier monté par deux organisations pro-israéliennes (dont la section locale LICRA) et adressé au Procureur de la république.

**Les faits.** Il s'agissait de deux distributions de tracts dans l'espace public toulousain en décembre 2014 et février 2015.

**Pourquoi un tel déploiement judiciaire pour 4 dossiers vides?** Devant les succès de la campagne BDS partout dans le monde, le gouvernement israélien - de droite et d'extrême droite raciste – a défini la campagne BDS comme une « menace stratégique » et il reçoit le soutien du gouvernement français qui poursuit la criminalisation des actions militantes BDS qui avait démarré en 2010 avec la circulaire Alliot-Marie.

Ces distributions s'inscrivent dans le cadre de la campagne internationale **Boycott – Désinvestissement - Sanctions** qui est, à l'image de celle du boycott de l'Afrique du Sud dans les années 80, une démarche citoyenne et non violente, initiée par la société civile palestinienne pour lancer un courant d'opinion mondial **en faveur du respect des droits des Palestiniens et pour en finir avec l'impunité de l'État d'Israël**.

**Nous considérons que le droit de critiquer un État qui ne respecte pas le droit international, qui occupe, colonise et pratique une politique d'apartheid, ne peut être remis en question.** Ce droit se trouve au coeur même de la notion de société démocratique. Nous dénonçons, avec force, tous ceux qui prétendent y voir de l'antisémitisme pour faire taire toute condamnation de la politique israélienne.

**BERNARD, JEAN-PIERRE, LOIC et YAMANN - et tous les militantEs de la campagne BDS en procès - doivent être relaxés.** Nous demandons l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie et le respect de la liberté d'expression pour la campagne BDS et pour la solidarité avec le peuple palestinien.

**COMITÉ DE SOUTIEN AUX INculpÉ-E-S BDS TOULOUSAINS**

---

---

**Soutien financier :** chèques à l'ordre de BDS France Toulouse - mention « procès BDS » au dos - à adresser à : CASC - BDS France Toulouse 10bis, rue du Colonel Driant 31400 Toulouse.

---

---